



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-28

L'an deux mille dix-sept, à 10h
Le 16 novembre, à Chauvencourt (55)

Date de convocation	11 octobre 2017
Nombre de délégués :	
🔥 Titulaires	36 Titulaires
🔥 Suppléants	36 Suppléants
🔥 Présents	20 Présents
🔥 Votes par procuration	0 Vote par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Daniel COURTAUX

M. JF DAMIEN

M. JC JACQUEMART

Mme Maryse DESPAS

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUX

Mme Dominique HUMBERT

M. Claude LALLEMENT

M. Eddy LAURENT

M. Michel NORMAND

M. Jean PANCHER

M. Robert PASCOLO

M. Philippe CLAUDE

M. Yvon HUMBLLOT

Mme Thérèse BERGER

M. Jean-Pierre RENVOY

M. Daniel ROUVENACH

M. Claude WALLENDORFF

M. François BUSSIERE

Objet de la délibération :

Représentant de l'EPAMA au comité de bassin Rhin-Meuse

Résultat du vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-28

Objet de la délibération :

Représentant de l'EPAMA au comité de bassin Rhin-Meuse

Par courrier du 25 septembre 2017, le Préfet de Région Grand Est a informé l'EPAMA qu'en application de la Loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité et de recommandations du Comité national de l'Eau, ajustant la composition des comités de bassin, l'EPAMA- EPTB Meuse disposera désormais d'un siège au comité de bassin Rhin-Meuse.

Après avis du Bureau Syndical et après en avoir délibéré,

Le comité syndical désigne, pour représenter l'EPAMA-EPTB Meuse au comité de bassin Rhin-Meuse :

- **Morgane Pitel**, Présidente de l'EPAMA.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 26/11/2017 à 20:48:51
Référence : 042f8c98149144558a0e9e135c66f6537fd5442